



DEPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA  
JEUNESSE ET DE LA CULTURE

Service de l'enseignement spécialisé  
et de l'appui à la formation (SESAP)

DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE  
L'ACTION SOCIALE

Service de la santé publique (SSP)

**Office des écoles en santé  
(ODES)**

**Programme de promotion de l'activité physique  
et de l'alimentation équilibrée dans les écoles  
vaudoises**

**Description**

Document validé par la Direction interservices de l'ODES et le Comité de pilotage du programme

Dr Virginie Schlüter  
Cheffe de projet

Mars 2009

## **Remerciements**

Dr Olivier Duperrex pour sa collaboration à l'élaboration de ce document.  
Le président du Comité de pilotage du programme (Copil),  
les membres du Copil,  
les membres de la Direction interservices,  
les membres de l'ODES  
pour leurs commentaires et leurs réflexions qui ont enrichi ce document.

## Contexte

### v Ampleur du problème / données

L'obésité est en augmentation en Suisse, en particulier chez les enfants, l'OMS parle d'épidémie<sup>1,2</sup>. Aujourd'hui, chez les 6 à 12 ans, 22-35% des enfants sont en surpoids et 5-15% sont obèses<sup>3</sup>. Dans le canton de Vaud, une étude auprès de tous les élèves de 6<sup>ème</sup> année (6873 élèves âgés de 10 à 14 ans) a montré une prévalence de l'obésité de 1.7 à 3.6% (selon la méthode choisie) et une prévalence du surpoids de 10.6 à 12%<sup>4</sup>.

Un des problèmes importants du surpoids et de l'obésité de l'enfant est sa persistance à l'âge adulte. Les conséquences pour la santé sont nombreuses et peuvent être sévères : maladies cardio-vasculaires, diabète, hypertension, atteintes orthopédiques et pulmonaires. Des problèmes psychiques et sociaux se retrouvent fréquemment chez les enfants concernés ; ils peuvent se manifester par une diminution de l'estime de soi, des difficultés d'apprentissage, une moindre socialisation, une stigmatisation.<sup>5,6</sup>

Les causes de l'obésité sont nombreuses et multifactorielles, en lien avec la qualité et la quantité d'alimentation, la diminution de l'activité physique et l'augmentation des activités sédentaires. L'hérédité et le milieu intra-utérin sont également des facteurs explicatifs.

Certaines causes sont le reflet de transformations sociétales (surabondance alimentaire, déstructuration des repas, mondialisation alimentaire, envahissement des nouvelles technologies comme la TV, les ordinateurs, les jeux vidéo, diminution de l'activité physique spontanée) et ce phénomène n'épargne pas l'école.

Certaines études montrent que l'obésité est évitable et qu'il est plus facile, moins coûteux et plus efficace de prévenir la prise de poids que de traiter l'obésité<sup>7</sup>. Toutefois ces interventions doivent être pensées de manière globale et concerner l'ensemble de la société afin de permettre à chacun d'évoluer dans un environnement propice aux comportements favorables à la santé.

Dans le canton de Vaud, les Conseillers d'Etat Anne-Catherine Lyon (Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture) et Pierre-Yves Maillard (Département de la Santé et de l'Action Sociale) ont mandaté l'ODES pour développer un programme de promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée dans les écoles. Ceci en raison de l'importance de la problématique en terme de santé, d'impact à attendre d'une action en milieu scolaire et de la responsabilité de l'école à répondre à ces enjeux de façon pertinente, cohérente et systématique.

Ce programme est en lien avec le programme cantonal de promotion d'une activité physique et d'une alimentation favorables à la santé « Ça marche ! Bouger plus, manger mieux ».<sup>8</sup>

### v En quoi l'école est concernée

Face au problème majeur de santé publique qu'est l'obésité infantile, tous les acteurs de l'école s'accordent pour dire que la transmission des savoirs alimentaires et l'acquisition de valeurs et de comportements dans ce domaine et celui de l'activité physique sont d'abord du ressort de la famille.

Cependant, la loi scolaire précise que l'école doit « seconder les parents dans leurs tâches éducatives »<sup>9</sup>. Elle doit susciter l'intérêt des élèves et éveiller leur conscience aux besoins physiologiques et alimentaires, et leur responsabilité face aux divers comportements à risques<sup>10</sup>

<sup>1</sup> Rapport d'experts OMS/FAO sur l'alimentation, mars 2003. [www.who.int](http://www.who.int)

<sup>2</sup> Charte européenne sur la lutte contre l'obésité. Conférence ministérielle européenne de l'OMS sur la lutte contre l'obésité. OMS. Istanbul novembre 2006.

<sup>3</sup> Zimmermann MB, Hess SY, Hurrell RF. A national study of the prevalence of overweight and obesity in 6-12y-old Swiss children : body mass index, body-weight perceptions and goals. Eur J Clin Nutr 2000 ; 54 : 568-572

<sup>4</sup> Chiolerio A, Cachat F, Burnier M, Paccaud F, Bovet P. Prevalence of hypertension in schoolchildren based on repeated measurements and association with overweight. J Hypertension 2007 Nov ; 25(11):2209-17

<sup>5</sup> Jouret B.- Obésité de l'enfant. Cahier de nutrition et diététique, 37, 3, 2002

<sup>6</sup> Poulain J.P.- Sociologie de l'alimentation, PUF, Paris, 2002

<sup>7</sup> Rapport d'une consultation de l'OMS. Obésité : Prévention et prise en charge de l'épidémie mondiale. Série de rapports techniques, no 894. 2003.

<sup>8</sup> [www.ca-marche.ch](http://www.ca-marche.ch)

<sup>9</sup> Loi scolaire vaudoise, art.3. Buts de l'école

<sup>10</sup> Finalités et objectifs de l'Ecole publique, déclaration du 30 janvier 2003. Conférence intercantonale de l'instruction publique et la Suisse romande et du Tessin (CIIP)

afin de permettre à chacun de se développer. De même, l'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique relève du mandat de l'école.<sup>11,12</sup>

L'école est un lieu d'apprentissages scolaires, de formation et de socialisation où les enfants acquièrent à la fois des connaissances et des compétences, un lieu où ils peuvent s'ouvrir à de nouvelles expériences par lesquelles ils se confrontent à d'autres valeurs, d'autres cultures (savoirs d'ici/savoirs d'ailleurs, valeurs d'ici/valeurs d'ailleurs, nourritures d'ici/nourritures d'ailleurs, ...).

Tout en restant ouverte aux différences socioculturelles, familiales, éducatives et personnelles par l'écoute et le dialogue, l'école se doit d'être exemplaire dans le cadre de vie qu'elle propose et devient un partenaire incontournable lorsqu'il s'agit de la promotion de l'alimentation équilibrée et de l'activité physique.

Allant dans le même sens, la littérature scientifique montre que les interventions à l'école sont efficaces à condition de prendre en compte l'ensemble des paramètres que sont la cohérence des messages, la politique d'établissement, les besoins individuels, l'offre alimentaire, l'activité physique, les savoirs théoriques et pratiques et l'implication communautaire.<sup>13,14,15</sup> Les principes généraux et lignes d'actions en matière d'éducation et de prévention définis par la conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin offre un cadre en parfaite cohérence avec une approche globale et participative.<sup>16</sup>

Récemment, une recherche qualitative effectuée à l'aide de plusieurs groupes de parole (focus groups) réunissant des représentants du monde scolaire vaudois (élèves, enseignants, directeurs, animateurs de santé, infirmiers scolaires, parents et personnes en lien avec les restaurants scolaires) a recueilli l'opinion des acteurs sur la faisabilité et l'acceptabilité de différentes stratégies pouvant être employées dans les écoles.<sup>17</sup> Les résultats soulignent la nécessaire implication de l'école pour traiter de ces thèmes et le besoin d'un programme cantonal. Les caractéristiques de différentes stratégies sont précisées. Elles visent notamment la qualité et le prix de l'offre alimentaire, les opportunités d'activité physique (basée sur le plaisir et les relations sociales, intégrant les élèves de faible condition physique), le développement de projets inscrits sur la durée, l'intégration de messages de promotion de la santé dans les cours traditionnels (de manière ludique et non culpabilisante), la participation des élèves à la réflexion et à la mise en place de projet et l'indispensable collaboration avec les communes.

Par ailleurs, un inventaire des projets de santé des établissements scolaires a été réalisé pour les années scolaires 2005-06 et 2006-07 sur la base des rapports annuels des animateurs de santé. Il montre que de nombreux établissements réalisent des projets en relation avec la promotion de l'activité physique et l'alimentation équilibrée. Pour chaque année étudiée, environ 40 établissements étaient ainsi impliqués ce qui représente environ 90 projets par année scolaire (certains établissements mènent plusieurs projets sur le même thème).

Ces constatations soulignent l'intérêt des acteurs de l'école pour les thèmes de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée. De nombreux projets sont en cours qu'il s'agit de valoriser. A cet effet, il est important de fixer le cadre dans lequel elles se déroulent et de s'assurer de leur efficacité.

---

<sup>11</sup> Education au mouvement et promotion de l'activité physique à l'école, déclaration du 28 octobre 2005. Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique. (CDIP)

<sup>12</sup> Loi d'application dans le Canton de Vaud de la législation fédérale encourageant la gymnastique

<sup>13</sup> Guidelines for School Health Programs to Promote Lifelong Healthy Eating: Summary. Centers for Disease Control and Prevention. September 2006. [www.cdc.gov/mmwr/preview/mmwrhtml/00042446.htm](http://www.cdc.gov/mmwr/preview/mmwrhtml/00042446.htm)

<sup>14</sup> S. Stewart-Brown. What is the evidence on school health promotion in improving health or preventing disease and, specifically, what is the effectiveness of the health promoting school approach ? WHO Regional Office for Europe. March 2006.

<sup>15</sup> Poids corporel sain : comment enrayer l'épidémie de surcharge pondérale ? Bases scientifiques en vue d'une stratégie pour la Suisse. Promotion Santé Suisse. 2005. Créé le 15.01.2007 14:57

<sup>16</sup> Principes généraux et lignes d'action en matière d'éducation et de prévention du 30 janvier 2003. CIIP

<sup>17</sup> Bucher Della Torre S., Akre C., Michaud P.-A., Suris J.-C.. Prévention de l'obésité dans les écoles vaudoises : l'opinion des acteurs. Une étude qualitative. GRSA, Institut universitaire de Médecine Sociale et Préventive. Mars 2008.

## Valeurs

Les valeurs ci-dessous ont guidé la conception du programme et doivent être présentes lors de sa mise en œuvre. Travailler des thèmes qui sont en partie du ressort de familles peut s'avérer délicat et intégrer ces valeurs à la réflexion permet de limiter le risque de dérives et d'effets non désirables.

- **Non-discrimination** : tous les élèves sont concernés par le programme, quels que soit leurs connaissances, leurs comportements, leurs besoins.
- **Non-stigmatisation** : être attentif à la manière dont les thèmes sont abordés en raison du risque important de stigmatisation des élèves concernés par le surpoids, l'obésité ou la sédentarité. S'assurer de répondre aux besoins des élèves et non aux inquiétudes des adultes qui les côtoient. L'approche participative et la co-construction du projet de santé de l'établissement diminue fortement le risque de stigmatisation.
- **Respect des différences** (culturelles, religieuses, sociales, etc.) : éviter les approches normatives, intégrer et valoriser les différences.
- **Mobilisation sociale** : participation des élèves et de leurs parents au projet. Être à l'écoute des besoins.
- **Autonomie d'action des établissements** : le programme est commun à tous les établissements mais la manière de le réaliser dépend du contexte local. L'ODES fixe le cadre de référence.
- **Bâtir sur l'existant** : valoriser les projets déjà réalisés ou en cours qui s'intègrent dans le cadre du programme et permettre l'échange d'expériences afin de ne pas avoir à réinventer la roue.

## Mission

- Définir un cadre de référence pour le programme.
- S'assurer que chaque établissement met en œuvre une politique de santé.
- Offrir les outils et l'accompagnement nécessaires.

## But du programme

- Chaque établissement scolaire met en œuvre la politique de santé en matière de promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée s'inscrivant dans le cadre défini par le programme cantonal.

Le programme est commun à tous les établissements mais il se construit localement en collaboration avec les partenaires concernés, à partir des besoins identifiés. De nombreux établissements ayant déjà réalisé des projets en lien avec le thème, il s'agit de valoriser ce qui a été fait et, le cas échéant le compléter de manière à ce qu'à terme, l'établissement propose un environnement promoteur de comportements favorables à la santé.

Il est à noter que certains axes d'interventions sortent du champ de responsabilité de l'école et sont du ressort de partenaires externes dont notamment les communes (par exemple pédibus, cantine scolaire, distributeurs à boissons). Toutefois, dans le cadre de projet de prévention et de promotion de la santé, la collaboration avec les partenaires externes est importante surtout lorsqu'il s'agit de s'assurer que l'environnement dans lequel évoluent les élèves est en cohérence avec les projets travaillés dans l'établissement. A cet effet, il est utile de rappeler un des principes généraux en matière d'éducation et de prévention avalisé par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin : « L'éducation et la promotion de la santé nécessitent la mise en réseau de l'école avec des instances telles que les parents et leurs associations, les autorités locales,

les organismes spécialisés dans les domaines de la santé et du soutien à la jeunesse, etc... autour de la réalisation de projets ».<sup>18</sup>

En effet, lorsqu'un établissement se met en mouvement et réalise des projets de promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée, il peut être un élément moteur pour susciter la réflexion et des éventuels changements à un niveau plus large, dont celui de la commune.

Il ne s'agit pas à travers ce programme de surcharger l'école en lui assignant un rôle qui dépasse sa mission et il est bien évident que l'ampleur des projets réalisés va dépendre des contextes locaux (besoins, ressources, intérêt, liens,...). Toutefois, l'expérience montre que lorsque les conditions s'y prêtent, la collaboration entre les différents partenaires est riche et fructueuse.

## Objectifs généraux du programme

A l'issue du programme,

1. les élèves des établissements scolaires évoluent dans un environnement propice à l'activité physique et sportive.
2. les élèves ont accès à une alimentation équilibrée dans le cadre scolaire.
3. les élèves sont sensibilisés aux principes et aux bénéfices d'une activité physique régulière et d'une alimentation équilibrée.
4. les élèves aux besoins particuliers en terme d'activité physique et d'alimentation sont pris en compte, soutenus et orientés.
5. les collaboratrices et collaborateurs engagés par l'Etat dans les établissements scolaires ont renforcé leurs compétences dans les domaines de la promotion de l'activité physique et/ou de l'alimentation équilibrée, dans le champ de leur activité professionnelle.

## Objectifs spécifiques du programme

### En lien avec l'activité physique :

A l'issue du programme et dans le respect des compétences communales...

- les élèves ont à leur disposition des cours de récréations propices à l'activité physique.
- l'accès à l'école, favorisant l'activité physique est facilité.
- l'activité physique et sportive dans le cadre scolaire est promue et valorisée
- les élèves bénéficient du nombre de périodes d'éducation physique et sportive (EPS), des après-midi de sport et des camps sportifs tel que prévu par la loi<sup>19</sup>.

### En lien avec l'alimentation :

A l'issue du programme et dans le respect des compétences communales, l'offre alimentaire est équilibrée, ...

- dans le cadre du réfectoire ou de la cantine scolaire.
- lors des récréations.
- lors d'activités dans le cadre de l'école (camps, joutes sportives, etc.).
- le cas échéant, aux 4heures.

<sup>18</sup> Education et prévention. Principes généraux et lignes d'action en matière d'éducation et de prévention du 30 janvier 2003. Point 5. Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin.

<sup>19</sup> Nombre de périodes EPS pour rappel :

§ 3 périodes EPS pour la scolarité obligatoire. Art 5 et 6 du Règlement sur l'éducation physique dans les écoles (REPE du 20 mai 1977), Art 1 de l'Ordonnance concernant l'encouragement de la gymnastique et des sports du 21 octobre 1987 ;

§ 1 période EPS au moins par jour d'enseignement dans les écoles professionnelles. Art 1 et 4 de l'Ordonnance sur l'enseignement de la gymnastique et des sports dans les écoles professionnelles du 14 juin 1976.

§ 3 périodes EPS dans les écoles de formation générale du secondaire II. Art 1 de l'Ordonnance concernant l'encouragement de la gymnastique et des sports du 21 octobre 1987.

§ Deux après-midi ou une journée par mois de sport si possible en plein air pour les écoles primaires et secondaires inférieures et supérieures. Art 9 de la Loi d'application dans le canton de Vaud de la législation fédérale encourageant la gymnastique et les sports (LVLGS) du 24 février 1975. Art 1 de l'Ordonnance concernant l'encouragement de la gymnastique et des sports du 21 octobre 1987.

**En lien avec les connaissances et les compétences des élèves :**

- A la fin de leur scolarité, les élèves sont sensibilisé aux messages de base concernant l'activité physique et l'alimentation équilibrée.

**En lien avec les besoins individuels :**

A l'issue du programme,...

- les élèves à besoins particuliers savent à qui s'adresser pour obtenir écoute, soutien et, le cas échéant, être orientés.
- les infirmières scolaires ont précisé leur rôle et renforcé leurs compétences en relation avec les thématiques de l'alimentation et de l'activité physique.
- chaque établissement possède une cartographie des partenaires de soins de la région concernant les problématiques en lien avec l'alimentation et l'activité physique.

**En lien avec les connaissances et compétences des enseignants :**

A l'issue du programme,...

- les enseignants sont à même d'orienter les élèves à besoins particuliers.
- les besoins en formation continue et initiale des enseignants ont été évalués.
- les besoins en matériel pédagogique en lien avec l'enseignement de l'alimentation équilibrée et de l'activité physique qui s'inscrivent dans la grille horaire ont été évalués dans le cadre des compétences intercantionales (CIIP).
- les enseignants connaissent les outils leur permettant de s'orienter dans la recherche de documentation en lien avec les deux thèmes.

## Organigramme

### Mandant

Anne-Catherine Lyon, Cheffe du DFJC  
Pierre-Yves Maillard, Chef du DSAS

### Comité de pilotage

Serge Loutan	SESAF/ODES	Chef de service (fonction directeur pédagogique a.i.)
Dr Olivier Duperrex	OMSV/ODES	Médecin responsable pour la santé scolaire du canton de Vaud
Philippe Guillod	DGEO/DP	Responsable d'unité
André Gruaz	DGEP	Enseignant
Nicolas Imhof	DEC/SEPS	Chef de service
Dr Raphaël Bize	Ligues de la santé	Secrétaire général
Vlasta Mercier	SSP	Cheffe de division
Pierre Jolliet	UCV	Délégué de l'UCV
Andrea Arn	AdCV	Présidente de l'AdCV
Etienne Roy	Préfet	Préfet de l'Ouest lausannois

### Burop

Serge Loutan	SESAF/ODES	Chef de service (fonction directeur pédagogique a.i.)
Dr Olivier Duperrex	OMSV/ODES	Médecin responsable pour la santé scolaire du canton de Vaud
Dr Virginie Schlüter	OMSV/ODES	Cheffe de projet

Selon l'aspect à traiter, un **groupe de projet** est mobilisé. Il est composé de représentants de l'ODES (responsable des infirmières scolaires, responsable des animateurs de santé, représentant des médecins scolaires), des Ligues de la santé (responsable Fourchette Verte), du SEPS (adjoint pédagogique), de représentants des enseignants (p.ex. économie familiale, éducation physique et sportive, enseignant de sciences/biologie) de la cheffe de projet et d'autres représentants spécifiques à la question traitée.



## Calendrier

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Début	◇					
Initialisation	←→					
Conception		←→				
Réalisation			←→	←→	←→	←→
Evaluation			←→	←→	←→	←→

Des actions en lien avec la promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée ont eu lieu de tous temps dans les établissements scolaires, dans le cadre des périodes d'enseignement ou de projets de santé et elles vont continuer à se dérouler.

Le programme vise à monter en compétence les établissements scolaires en leur offrant des outils répondant à leurs besoins, favorisant une bonne pratique et permettant une cohérence et une pertinence dans les projets effectués.

A la fin de l'année scolaire 2010-2011, les établissements scolaires auront réalisé l'état des lieux de leur situation, valorisé les ressources existantes, identifié les manques et pour certains comblé ces manques. Ils auront à leur disposition des outils (conçus en partie par l'ODES) leur facilitant la tâche.

## Actions

Les actions ont été définies sur la base des évidences de la littérature scientifique et des besoins émis par les équipes de santé.

Lorsqu'un établissement scolaire démarre le programme, il commence par faire l'inventaire de sa situation. Cette première étape met en évidence ce qui existe déjà dans l'établissement en matière de promotion de l'activité physique et l'alimentation équilibrée. Cela permet de rappeler les projets déjà réalisés, de les valoriser et d'identifier les contextes (environnements propices à l'activité physique et à l'alimentation équilibrée, accompagnement et soutien des besoins particuliers, formation) dans lesquels des besoins existent. Sur la base de cet inventaire, l'établissement scolaire réalise la liste des besoins à couvrir. Puis, en fonction du contexte local et des priorités, des projets sont construits permettant de répondre aux besoins et contribuer à la création d'un environnement propice à l'activité physique et à l'alimentation équilibrée.

L'ODES a développé un canevas permettant de réaliser l'inventaire de départ. Des outils sont en cours d'élaboration de manière à faciliter la démarche de l'établissement. Il s'agit notamment d'un guide de recommandation et d'une plateforme informatique recensant les projets déjà réalisés.

Les actions suivantes ont été identifiées. On y trouve les priorités pour l'année scolaire 2008-2009 puis les actions pour l'année suivante. Par la suite, un tableau reprend toutes les actions et précise leur calendrier.

## **Priorités 2008-2009**

### **1. Inventaire des projets réalisés**

Inventaire des projets en lien avec le thème réalisés dans les établissements scolaires pour les années scolaires 2005-2006 et 2006-2007. Cet inventaire a été réalisé sur la base des rapports annuels des animateurs de santé. L'inventaire est terminé, sa diffusion se fera en lien avec la plateforme informatique (ci-dessous).

De même, l'inventaire 2007-2008 sera fait au printemps 2009. Sa diffusion se fera en lien avec la plateforme informatique.

### **2. Projet pilote**

Quatre établissements scolaires (Mézières, Avenches, Morges Beausobres et Morges Hautepierre) ont accepté d'être établissement pilote et de démarrer le programme à la rentrée scolaire 2008.

Ces établissements commencent par faire un inventaire de leur situation et en fonction de celui-ci définissent des contextes d'actions prioritaires dans lesquels des projets seront réalisés. Le pilote doit notamment permettre de tester le canevas de l'inventaire et préciser si des tendances existent en terme de besoins, de manière à prévoir des outils ou des formations en réponse à ceux-ci. Un bilan des pilotes aura lieu à la fin de l'année scolaire 2008-2009 de manière à développer les outils nécessaires à la réalisation du programme.

### **3. Canevas pour l'inventaire de l'établissement**

Document réalisé et testé par les établissements pilote. Doit permettre de faire un inventaire le plus exhaustif possible de la situation de départ.

### **4. Guide de recommandations**

Outil à l'intention des établissements scolaires qui réalisent des projets de promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée. Il s'agira d'une plateforme électronique contenant des fiches classées par thème. Chaque fiche rappellera l'importance du sujet, les recommandations en la matière, donnera des exemples concrets d'actions et des liens vers des sites internet de référence. Ce travail est réalisé en collaboration avec le Service de la Santé publique des cantons de Jura et Neuchâtel. Délai fixé à début 09.

### **5. Labellisation Fourchette Verte**

La labellisation des cantines scolaires vise tous les établissements scolaires concernés. Le label Fourchette Verte Junior consiste en des menus variés, sains et équilibrés dans un environnement sain, en respectant la législation concernant l'hygiène et en instaurant le tri des déchets. La décision de souscrire au label est du ressort des communes.

L'ODES finance l'action « découvre un nouveau légume » menée dans les structures labellisées. Elle consiste à présenter un légume de manière différente tous les jours pendant une semaine, en plus du repas. Plusieurs objectifs à cette action: exploration gustative, contact avec le cuisinier et promotion du Label Fourchette Verte Junior.

### **6. Plateforme informatique**

Elaboration d'une plateforme informatique sur laquelle seront présentés les projets de santé réalisés par les établissements scolaire en lien avec la promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée. Cette plateforme doit permettre l'échange d'idées et la valorisation du travail effectué.

### **7. Groupe de travail activité physique**

Création d'un groupe de travail (GT) afin de préciser le cadre des projets de santé qui s'adressent spécifiquement aux élèves en surpoids. Plusieurs établissements ont déposé des demandes de financement pour des projets allant dans ce sens et il est important de fixer le cadre de manière à ne pas être contre-productif et éviter certaines dérives (stigmatisation, intrusion familiale,...). Le GT permettra entre autres de clarifier les conditions du projet, les limites du médical et du pédagogique, le rôle de l'école, les relais à l'extérieur de celles-ci, les risques de stigmatisation. Il aboutira à la rédaction d'un document cadre de référence. Les conclusions de ce groupe serviront de base de discussion aux interventions concernant les enfants et adolescents sédentaire dans le cadre du programme cantonal « Ça marche ! Bougez plus, mangez mieux ».

## **8. Directives pour les distributeurs de boissons sucrées et en-cas**

Elaboration d'un document fournissant les éléments de réponses aux autorités du canton afin qu'elles puissent prendre une décision en connaissance de cause. Ce document fait suite à la motion déposée au Grand Conseil par Mme Roulet demandant l'interdiction des distributeurs (juin 06). La motion avait alors été transformée en postulat et renvoyée au CE pour étude et rapport.

## **9. Evaluation nationale**

Promotion Santé Suisse souhaite évaluer les conditions cadre concernant la promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée et désire réaliser un état des lieux en envoyant un questionnaire à tous les établissements scolaires de Suisse, tous les 4 ans. Le DFJC a donné son accord sous réserve de quelques modification dans la formulation des questions.

## **A partir de 2010**

### **Formation des professionnels de l'école**

#### **Enseignants**

Evaluation des besoins de formation des professionnels en lien avec la promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée. Il s'agira de préciser les besoins et le cas échéant les modalités (formation initiale, continue). Ce travail sera réalisé en collaboration avec la Haute école pédagogique de Lausanne. Il se fera dans un second temps, une fois que les pilotes auront été réalisés de manière à avoir un meilleur aperçu de la situation.

#### **Infirmières scolaires**

Evaluation des besoins de formation des professionnels en lien avec la promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée. Notamment en lien avec l'accompagnement des enfants et des adolescents à besoin particuliers.

Actions	Description	Responsable	Temporalité	Partenariat / Modalité	Statut
Inventaire	Inventaire des actions en cours sur la base des rapports d'activité annuelle des Ads	ODES	Décembre 07- juin 08		
	Rapport de l'inventaire	ODES			Terminé octobre 2008
	Diffusion des résultats	ODES	En lien avec la plateforme informatique		A démarrer
Projet pilote	Elaboration d'un canevas servant à faire l'état des lieux de départ d'un établissement scolaire	ODES	Mars 08		Terminé
	Test du canevas	ODES	Septembre 08-mars 09		En cours
	Identification des besoins des établissements en lien avec le programme (formation, outils)	ODES	Septembre 08-mars 09		En cours
Guide de recommandations	Guide de recommandations (activité physique, alimentation équilibrée)	ODES	Août 08- juin 09	Service de la Santé publique de NE et JU.	En cours
Fourchette Verte	Labellisation Fourchette Verte et Fourchette Verte Junior des cantines scolaires	Ligues de la santé	Juin 2007 : 79 Novembre 2008 : 96	Travail de proximité auprès des communes et des directions d'établissement. Partenariat ODES	En cours
	Action « Goûte un légume de saison »	Ligues de la santé	Novembre 08. A reconduire 1x au printemps 09.	ODES (financement)	En cours
Plateforme informatique	Plateforme permettant de consulter les projets de santé pertinents et cohérents. Valorisation de l'existant et échange d'expériences.	ODES	Février 09 - Juin 09	Groupe de travail	A démarrer
Document cadre : élèves en surpoids	Fixer le cadre pour les projets de promotion de l'activité physique auprès des élèves en surpoids	ODES	Novembre 08-avril 09	LS, SEPS, OES, AVEPS, HEP, ISSEP,	En cours

Actions	Description	Responsable	Temporalité	Partenariat / Modalité	Statut
Directives distributeurs	Elaboration de directives concernant le contenu des distributeurs de boissons et d'aliments	ODES	Décembre 08	A valider par la coordination interservices puis soumettre aux CE	Terminé décembre 08
Formation professionnels	Evaluation des besoins des infirmières scolaires	ODES	Année scolaire 2009-2010		A démarrer
	Organisation de la formation des infirmières scolaires	ODES	Printemps 2010	A définir	
	Evaluation des besoins des enseignants	A définir	Année scolaire 2009-2010	Collaboration HEP/ODES Point commun avec le programme de prévention des dépendances	
Recherche	Etude Ballabeina Promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée, diminution de la consommation de média	Dresse Puder CHUV.	Janv. 08- juin 09	Projet pilote. Classes enfantines Ouest lausannois	En cours
	Enquête qualitative Suris-Bucher. Opinion des acteurs sur l'acceptabilité et la faisabilité de différentes stratégies dans les écoles pour la prévention de l'obésité.	IUMSP/GRSA	Novembre 07- mars 08	Focus group	Terminé mars 08